Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

ATELIER WEB D'ÉCHANGES

# « Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

18 mai 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ SUD
MISSION INTERRÉGIONALE INONDATION ARC MÉDITERRANÉEN

CYPRÈS

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

# ATELIER WEB D'ÉCHANGES

## Ouverture

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

**Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC**
Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »
Présidente de l'AFPS
Administratrice de l'AFPCN

# Contexte et objectifs

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

**Christian KERT**
Député honoraire
Président de l'AFPCN

# Introduction et présentation de l'AFPCN

## Objet de l'AFPCN

Après près de 20 ans d'existence, l'AFPCN a adopté en 2019 de **nouveaux statuts** visant à lui permettre de jouer pleinement son rôle **de plateforme nationale de la réduction des risques**. Elle s'appuie en cela sur le modèle recommandé par l'**UN-DRR** (Bureau de la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies).

Face au nouveau contexte mondial des risques et à l'évolution rapide de la gouvernance à tous les niveaux, l'AFPCN constitue **une plateforme permanente, transversale et multirisques d'acteurs** (personnes morales et physiques) impliqués dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes et la réduction de leurs conséquences.

Cette **plateforme** vise à l'intégration de la RRC dans les politiques publiques et à faciliter leur mise en œuvre par un **processus coordonné, transversal et participatif** entre les différentes parties prenantes.

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
AFPCN
Mieux comprendre, mieux prévenir

## Contact

AFPCN c/o ENGREF
19 avenue du Maine
75732 Paris cedex 15

+331 45 49 88 36
contact@afpcn.org
http://afpcn.org
@AFPCN_risques

L'association est ouverte à **toute personne physique** ou **morale** impliquée dans la réduction des risques de catastrophes en France ou à l'étranger (**voir modalités d'adhésion** sur le site http://afpcn.org).

Edité le 17/02/2021.

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
# AFPCN
Mieux comprendre, mieux prévenir

Réseau francophone d'acteurs pour la prévention des risques naturels

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

L'**AFPCN** a activement participé aux côtés de la **Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Ecologique et** (DGPR/MTE) et du **CEREMA** à la préparation et l'animation des **4èmes Assises Nationales des Risques Naturels** à Montpellier (2019) dont elle a également assuré la valorisation.

L'association représente son réseau au sein des instances nationales de la gestion des risques naturels dont **le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs** (COPRNM) qui a pour rôle de piloter la stratégie française de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), et la **CMi** (Commission Mixte Inondation).

L'**AFPCN** s'est donnée pour mission prioritaire la mise en réseau de **nombreux membres** et **partenaires** : collectivités territoriales, établissements publics, universités et centres de recherches, associations, entreprises mais aussi élus nationaux et locaux, scientifiques, experts travaillant en lien avec le cycle de la gestion des risques, étudiants, fonctionnaires d'administration centrale ou territoriale...

## Activités de l'AFPCN

Les activités de l'AFPCN sont animées par des **adhérents bénévoles** et des **représentants de ses membres et partenaires**, qui pilotent divers groupes de travail et l'organisation de journées d'étude ; elles créent du lien entre les **professionnels de différents secteurs**, en vue de favoriser une réflexion commune et transversale autour de thématiques multirisques de RRC et contribuent ainsi à l'optimisation des politiques publiques de prévention des risques.

## Missions de l'AFPCN

**MISSION 1** - ANIMATION DU RÉSEAU DES ACTEURS DU RISQUE
*Pilote : François GERARD*

**MISSION 2** - ACTIONS D'ANIMATION SCIENTIFIQUE (CONSEIL SCIENTIFIQUE)
*Pilote : Myriam MERAD*

**MISSION 3** - ACTIONS TERRITORIALES ET INTER-SECTORIELLES
*Pilote : Bernard GUEZO*

**MISSION 4** - ACTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES
*Pilote : Samuel RUFAT*

## Gouvernance et fonctionnement de l'AFPCN

L'AFPCN est présidée par **Christian KERT**, député honoraire et membre de la CNIL. L'animation au quotidien de la vie de l'Association est assurée par son secrétaire général **Roland NUSSBAUM** (MRN)

Sa gouvernance s'appuie sur un conseil d'administration constitué notamment de représentants de nombreuses institutions et organisations telles que notamment **AFPS, AFEPTB, ANEL, BRGM, CEPRI, CEREMA, CYPRES, SAFE CLUSTER, IAU IdF, IMdR, INRAE, IRMa, Météo France, MRN, PARN, Predict services, SHF** et l'**Université Gustave Eiffel**, et de **personnes physiques réunies** au sein du Bureau exécutif. L'**ONERR**, homologue de l'AFPCN au Maroc, a récemment rejoint l'association.

Deux ministères, le **Ministère de la Transition écologique** et le **Ministère de l'Intérieur**, apportent leur soutien à l'association.

Elle dispose d'un Conseil Scientifique présidé par **Myriam MERAD** (CNRS), qui réunit une quinzaine de **personnalités de renommée nationale et internationale** du **monde scientifique et technique**.

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

# ATELIER WEB D'ÉCHANGES

## Inondations et résilience

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Les inondations récurrentes dans les Alpes-Maritimes

**Jean-Pierre DERMIT**
Maire de Biot Sophia Antipolis

**Valérie EMPHOUX**
Directrice GEMAPI et eaux pluviales de la Communauté de Commune Sophia Antipolis

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Merci de votre attention

Jean-Pierre DERMIT – Valérie EMPHOUX

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

**Maryline CANNOU SPECHT**
Maître de conférences à l'université de Paris

- Retour d'enquête auprès des territoires suite à la tempête Alex (21-10-2020)

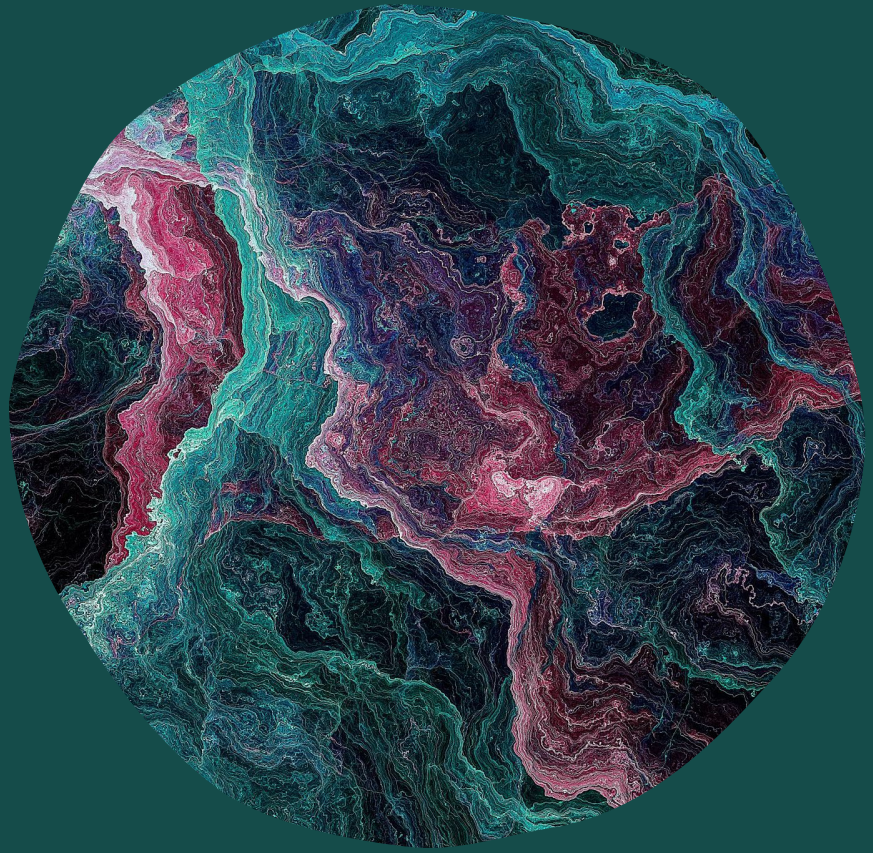

# TEMPÊTE ALEX

Dans le désastre

# Maryline Cannou Specht
# Université de Paris, Réserviste Santé Public France

- Psychologue, enseignante et chercheur
- Analyse des situations de risques et de crises, et de leur gestion.

- Publications

  Cannou - Specht, M., Planchette, G. (2009) *Le défi des organisations face aux risques*. ENSMP, Economica, Paris.

  Cannou – Specht, M. (2020) *La force des crises*. Baudelaire, Paris.

# Cinétiques : le temps d'une catastrophe

- Le temps des plans : l'urgence
- Le temps des adaptations : la crise

**Une difference centrale : le temps du chaos et du désastre**

- Les temps de latence
- Le temps des impacts

**Anticiper la résilience**

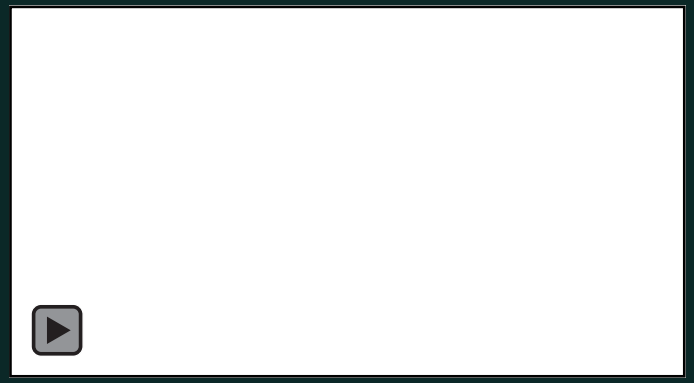

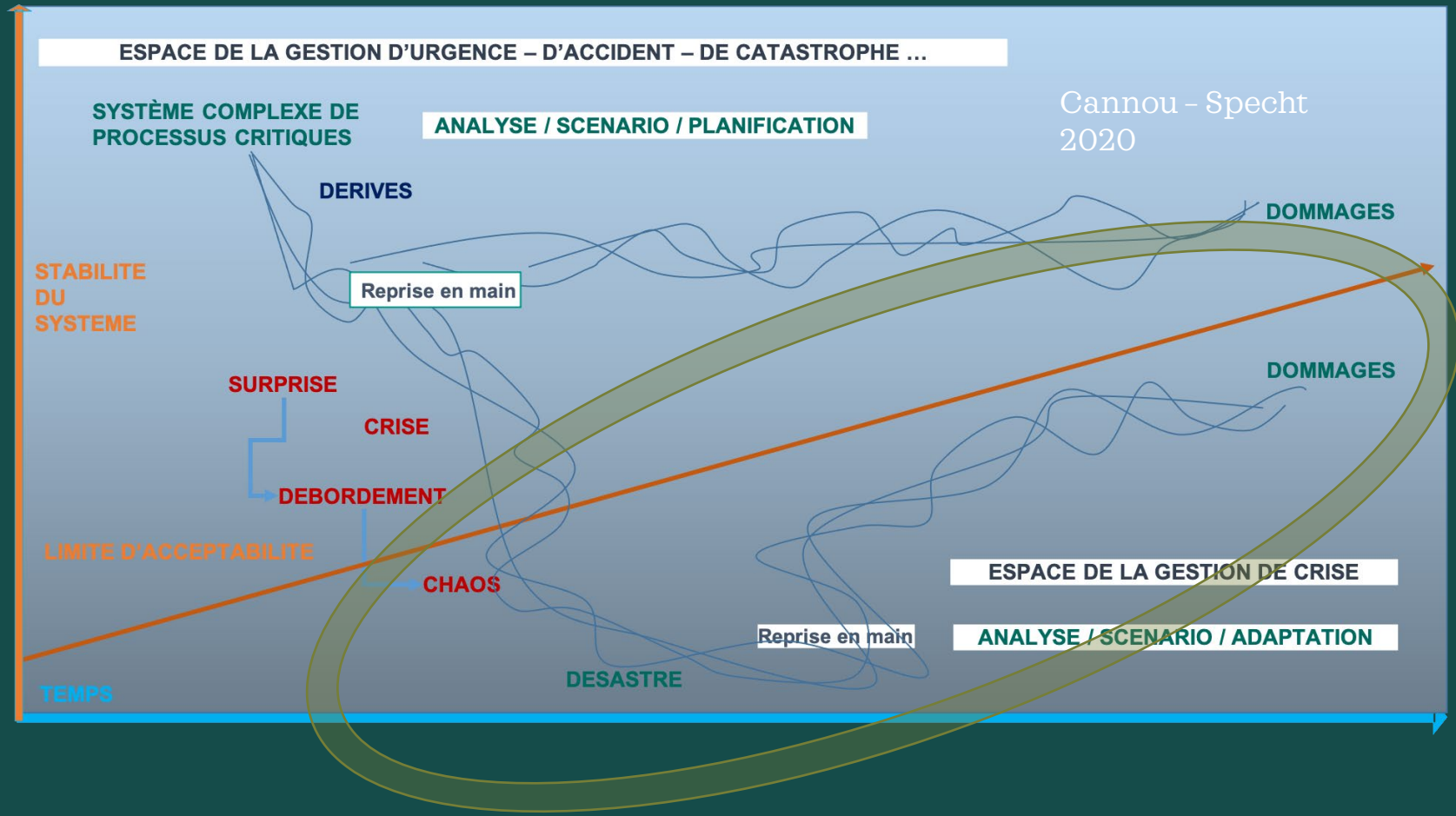
ESPACE DE LA GESTION D'URGENCE – D'ACCIDENT – DE CATASTROPHE …
SYSTÈME COMPLEXE DE PROCESSUS CRITIQUES
ANALYSE / SCENARIO / PLANIFICATION
Cannou – Specht 2020
DERIVES
DOMMAGES
STABILITE DU SYSTEME
Reprise en main
DOMMAGES
SURPRISE
CRISE
DEBORDEMENT
LIMITE D'ACCEPTABILITE
CHAOS
ESPACE DE LA GESTION DE CRISE
Reprise en main
ANALYSE / SCENARIO / ADAPTATION
DESASTRE
TEMPS

# Le courage d'avoir peur

# Chaos et désastre : le temps du traumatisme

# Aller au contact

Etre cerné par le traumatisme …

… et lutter sans tabou

# Se donner les moyens

# Détresse et créativité

# Les vivants et les morts

- Les liens avec les territoires coupés du monde, sans eau ni électricité.
- Les recherches dans le lit de la Vésubie …

# L'humain et l'environnement en osmose

# N'oublier aucun territoire

# N'oublier aucun acteur

- Plus de 1 000 pompiers mobilisés pour les secours d'urgence
- Disparition de deux d'entre eux parmi les 8 personnes décédées

Construire l'avenir

Restaurer la confiance et la vitalité d'un territoire

Nos pires ennemis

Banalisation

Extrémisation

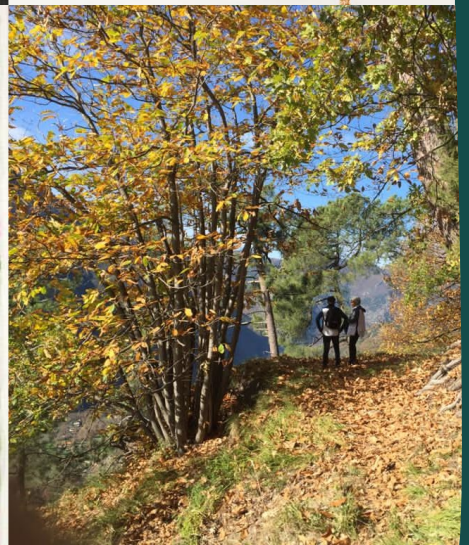

# Lignes de conduite

- Renoncement
- Bienveillance
- Valeurs et symboles
- Mise en récit
- Soutien inclusif
- Partage des engagements

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Merci de votre attention

Maryline CANNOU SPECHT - maryline.specht@u-paris.fr

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

ATELIER WEB D'ÉCHANGES

# Se préparer entre collectivités

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
AFPCN
Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

**Edmond MARI**
Maire de Châteauneuf-Villevieille
Président du CYPRES

- Montée en compétence, postures, partage entre élus et collectivités, solidarité et interdépendances territoriales, changement climatique

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Merci de votre attention

Edmond MARI

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Quelles responsabilités des élus face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ?

**Caroline LACROIX**
Maître de conférence à l'université Paris-Saclay – Evry Val d'Essonne

« Quelles responsabilités des élus, face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

**Caroline Lacroix**
Maitre de conférences
Université Paris-Saclay- Evry
Membre associé du CERDACC

**Après la catastrophe** :

- L'indemnisation des victimes
  - La solidarité nationale: innovation législative essentielle
  - La responsabilité administrative
- Le risque pénal pour les décideurs publics

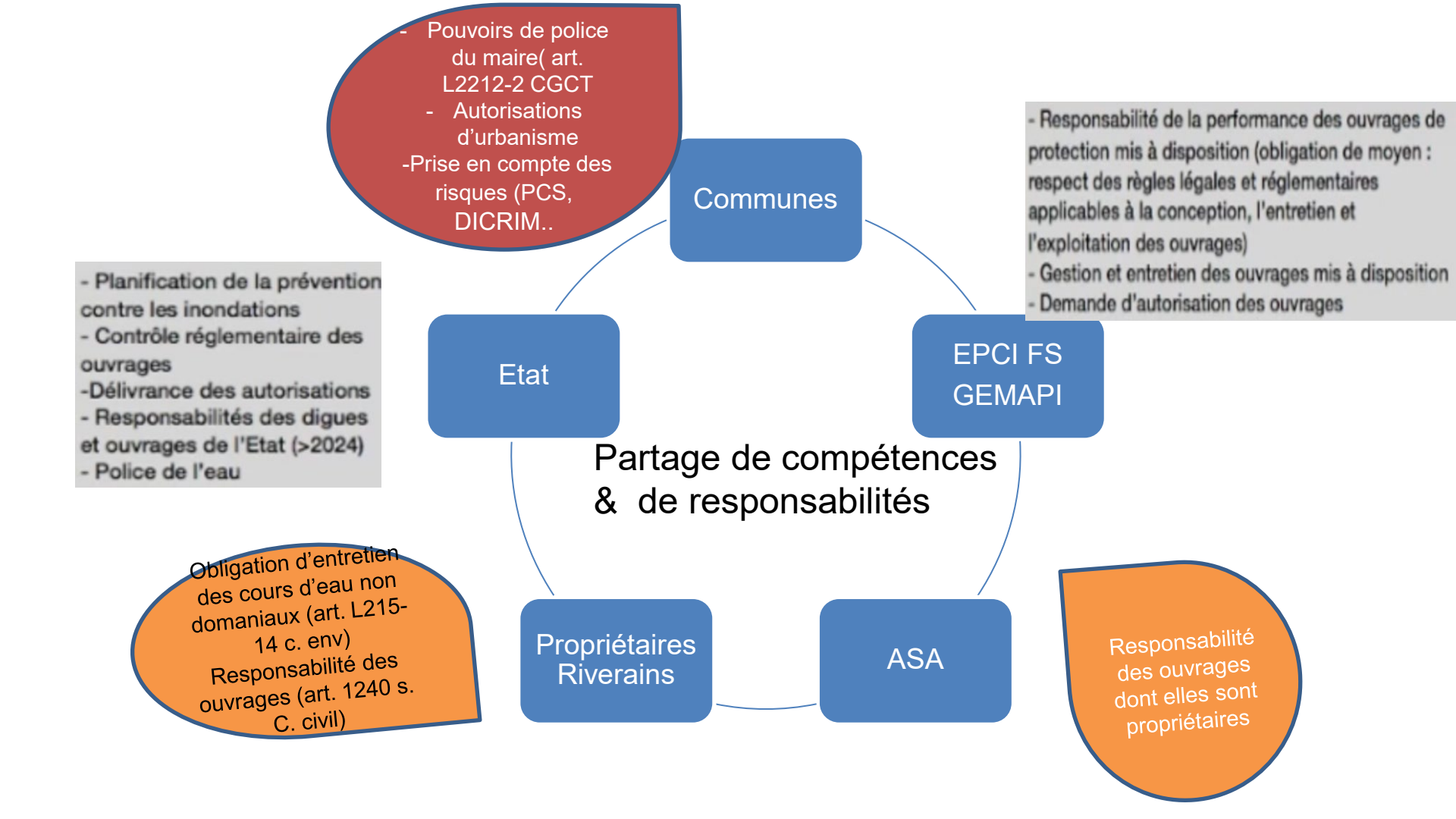
- Pouvoirs de police du maire( art. L2212-2 CGCT
- Autorisations d'urbanisme
-Prise en compte des risques (PCS, DICRIM..
Communes
- Responsabilité de la performance des ouvrages de protection mis à disposition (obligation de moyen : respect des règles légales et réglementaires applicables à la conception, l'entretien et l'exploitation des ouvrages)
- Gestion et entretien des ouvrages mis à disposition
- Demande d'autorisation des ouvrages
- Planification de la prévention contre les inondations
- Contrôle réglementaire des ouvrages
-Délivrance des autorisations
- Responsabilités des digues et ouvrages de l'Etat (>2024)
- Police de l'eau
Etat
EPCI FS GEMAPI
Partage de compétences & de responsabilités
Obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux (art. L215-14 c. env)
Responsabilité des ouvrages (art. 1240 s. C. civil)
Propriétaires Riverains
ASA
Responsabilité des ouvrages dont elles sont propriétaires

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Le Risque pénal:
# « Qui, pourquoi, comment? »

catastrophe naturelle # Fatalité

# Un risque réel mais mesuré

Rappel: article L.2212-2 5° du Code général des collectivités territoriales

le maire doit « *prévenir, par des précautions convenables, de faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures des digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels […], de pourvoir d'urgence à toutes mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu de provoquer l'intervention de l'administration supérieure* ».

Fondements de la mise en jeu de la responsabilité pénale: responsabilité pour délits d'imprudence : articles 121-3, 226-1, 222-19 et 229-20 du Code pénal réprimant les homicides et blessures involontaires

Xynthia: « n'est pas le procès des maires de France, il est le procès des maires réfractaires à la culture du risque »

⇨ la méconnaissance volontaire du risque source de responsabilité

# La loi du 10 juillet 2000 (personnes physiques)

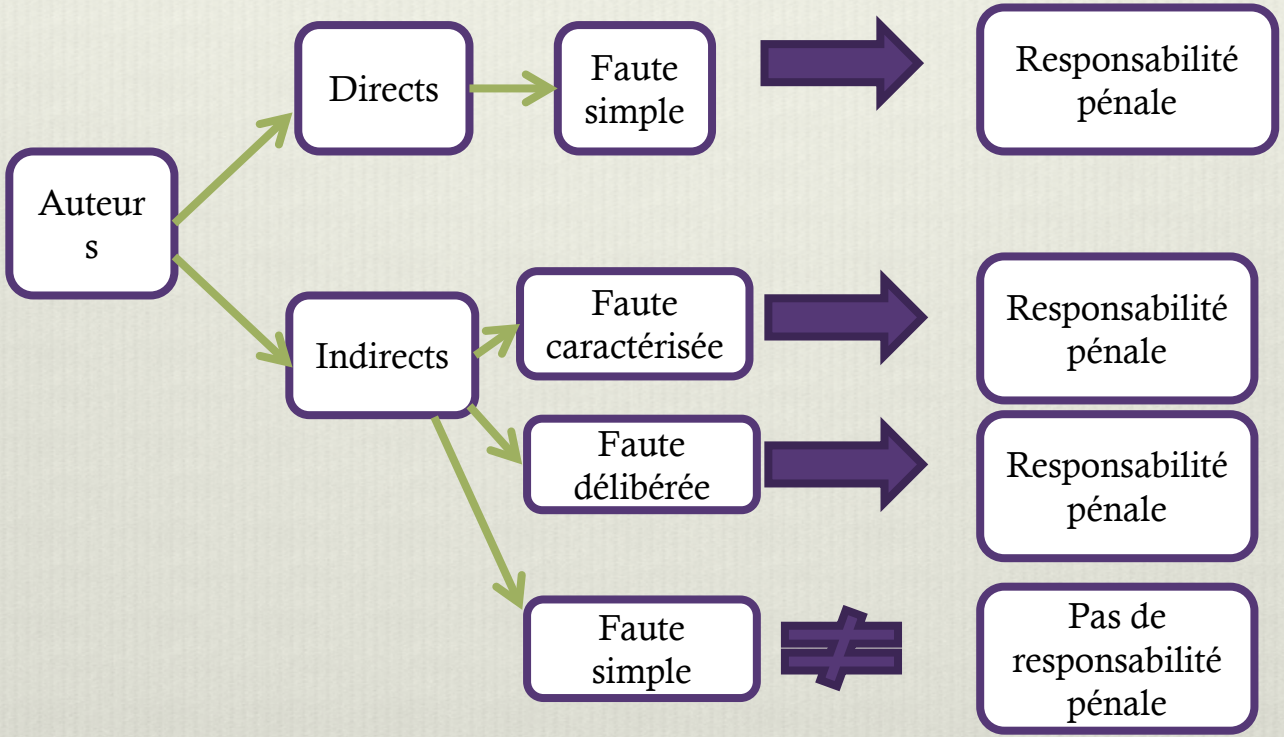

À regarder plus tard Par

**D'où cette grille**

| | | Responsabilité du riverain | Responsabilité de l'ASA | Responsabilité du bloc local (communes ; EPCI à fiscalité propre ; syndicats mixtes labellisés ou non EPAGE/EPTB…) | | Responsabilité de l'État | | Autres personnes privées respon-sables (entreprises prestataires par exemple) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Au titre des pouvoirs de police (maires ; pouvoir de police générale et pouvoirs spéciaux en matière de curage, de mares…) | Au titre de l'exercice des compétences (GEMAPI mais aussi ouvrages tels que des ponts ; parfois au titre des compétences en urbanisme) | Au titre des pouvoirs de police, de son contrôle des collectivités ou de sa tutelle sur les ASA | Au titre de l'exercice des compétences (certains ouvrages notamment d'ici à 2024) | |
| **Quote-part de responsabilité indemnitaire (administrative ou, parfois, civile)** | **Cas général** (faute simple ; parfois faute lourde ; défaut d'entretien normal pour les dommages subis par l'usager d'un ouvrage…) ; possibles exonérations classiques en droit (notamment en cas de force majeure) | Responsabilité pour faute simple | Responsabilité pour faute simple | pour faute simple (et parfois — rarement — pour faute lourde ; plus rarement sans faute en cas de décision de police entraînant une rupture d'égalité devant les charges publiques | Responsabilité pour faute simple | Responsabilité pour faute simple (et parfois pour faute lourde notamment pour la partie contrôle ou tutelle) ; plus rarement sans faute en cas de décision de police entraînant une rupture d'égalité devant les charges publiques) | Responsabilité pour faute simple | Responsabilité pour faute simple |
| | **Cas de dommage de travaux publics si la victime n'est pas usagère de l'ouvrage** | Cas non applicable | Responsabilité sans faute | Cas non applicable | Responsabilité sans faute | Cas non applicable | Responsabilité sans faute | Cas non applicable |
| **Responsabilité pénale (pour infractions de négligence ou d'imprudence)** | **De la personne physique** | Toujours possible, avec application de la grille de la « Loi Fauchon » du 10 juillet 2000 (l'article 121-3, alinéa 4, du Code pénal) pour apprécier la responsabilité de chacun. | | | | | | |
| | **De la personne morale** | Possible | Possible | Impossible | Possible dans les domaines où une délégation de service public l'est (ce qui sera rarement le cas) | Impossible | | Possible |

Source: https://blog.landot-avocats.net/2018/11/21/crues-gemapi-inondations-submersions-marines-quelle-responsabilite-pour-les-collectivites-courte-video/

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Merci de votre attention

Caroline LACROIX - caroline@carolinelacroix.fr

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

# ATELIER WEB D'ÉCHANGES

## Comment progresser ensemble

# Temps de questions réponses et propositions

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

**Christian KERT**
Député honoraire
Président de l'AFPCN

# Conclusions et perspectives

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Merci de votre attention

Christian KERT

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

# ATELIER WEB D'ÉCHANGES

## Les organisateurs

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Centre Européen de prévention du risque d'inondation

CEPRI

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Stéphanie BIDAULT, Directrice

CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

# Le CEPRI en bref

**100** collectivités locales membres partout en France

**10** organisations ou fédérations nationales

**MEMBRES**

Conseil d'administration de **15** membres élus

**1** Assemblée générale annuelle

**GOUVERNANCE**

## 3 MISSIONS PRINCIPALES

**accompagner** les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques de prévention

**animer** un lieu d'échanges pour capitaliser et transférer les savoirs sur l'inondation

**représenter** les intérêts des territoires au niveau national

GOUVERNANCE — **EXPERTISE** — ANALYSE COÛT BÉNÉFICE

STRATÉGIE

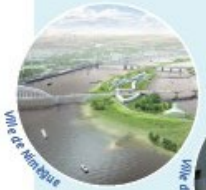

Aménagement des territoires

Réduction de la vulnérabilité

Gestion de crise

Compétence Gemapi

Reconstruction

Culture du risque

CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

# Le CEPRI en bref

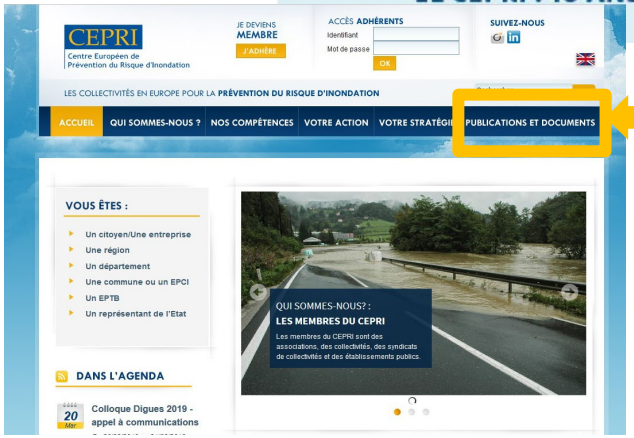


Pour télécharger nos publications

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC, Chef de mission

# La MIIAM, à quoi ça sert ?

## Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen

*Partage d'expérience et montée en compétences*

*Anticipation*

*Information et culture du risque*

*locale des crises*

*Innovation et expérimentation*

Collaborer
Croiser les compétences
Mobiliser les énergies, l'intelligence collective et l'agilité

**Travail MULTIPARTENARIAL & interministériel**

*Croisons nos regards !*

*Quels sont vos besoins ?*

**Écoute & APPUI des acteurs et des services**

- Identifier les besoins/questions
- Élaborer des recommandations zonales
- Développer des partenariats opérationnels

Valoriser les potentiels
Mettre en avant les bonnes pratiques
Innover et faire bouger les lignes
Organiser des **RENCONTRES** zonales

**PARTAGE d'expériences & expérimentation**

*Un trait d'union entre les acteurs et les territoires*

*Démonstrateur utile et concret*

**ACTIONS concrètes au plus près du terrain**

- Expérimenter sur le **TERRAIN**
- Apporter des réponses utiles, applicables et opérationnelles

*Expertise, accompagnement et appui technique thématique des acteurs du territoire*

## Inventons ENSEMBLE !

### POUR QUOI FAIRE ?

Partager des questionnements
Trouver des réponses communes sur la problématique de l'inondation rapide

### POUR QUI ?

Pour les territoires exposés : citoyens, collectivités, services de l'Etat...

### QUI ?

Un chef d'orchestre qui mobilise les réseaux, fédère les énergies, impulse les dynamiques, mobilise les outils et les moyens.


Contact : Ghislaine Verrhiest-Leblanc
Chargée de Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen
ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr
04 88 22 63 90 / 06 03 71 86 31

# Exemples d'actions zonales et départementales de la MIIAM

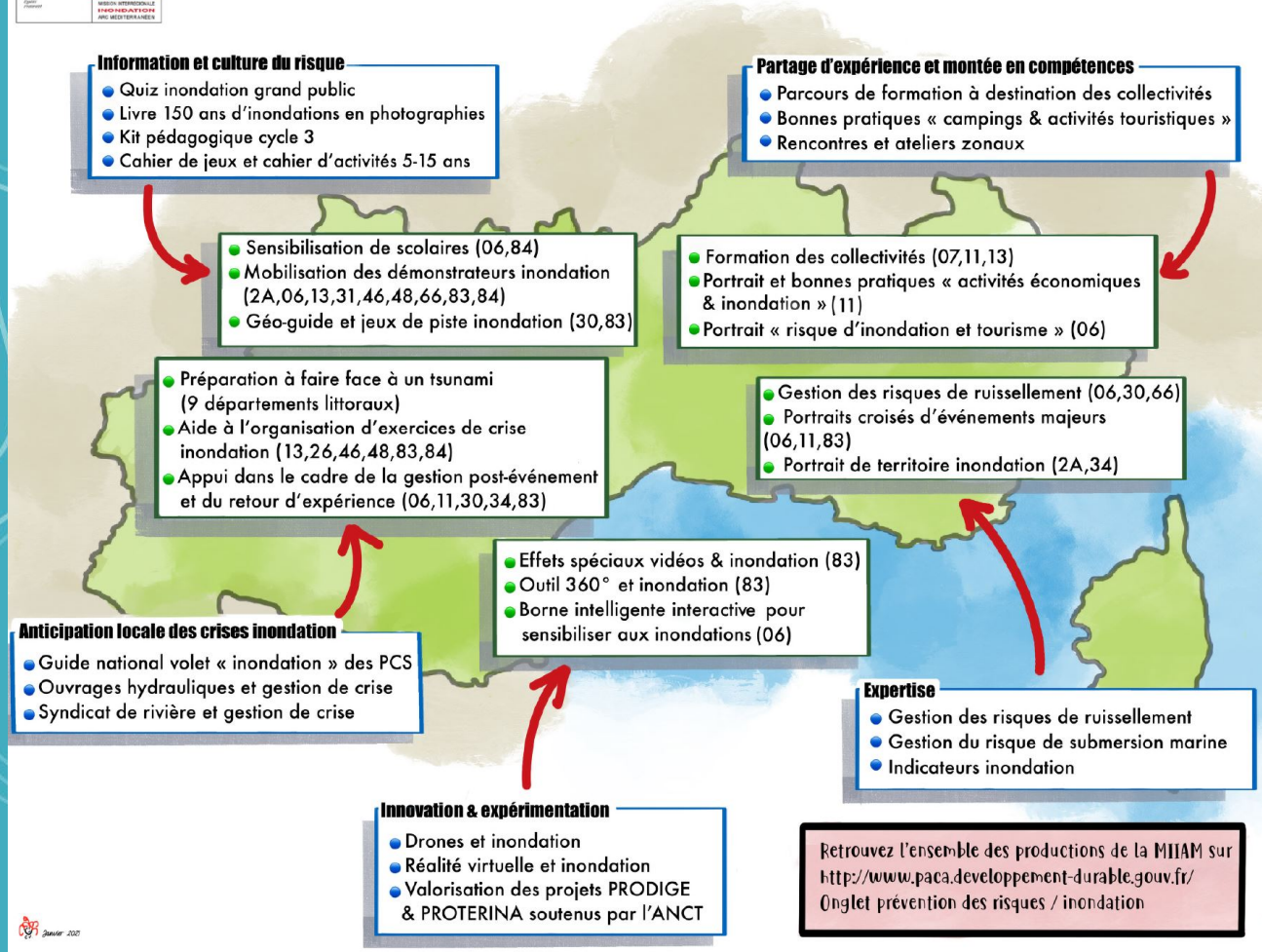


Retrouvez l'ensemble des productions de la MIIAM sur http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/ Onglet prévention des risques / inondation

# Les parcours de formation de la MIIAM
## *(Arc Méditerranéen)*

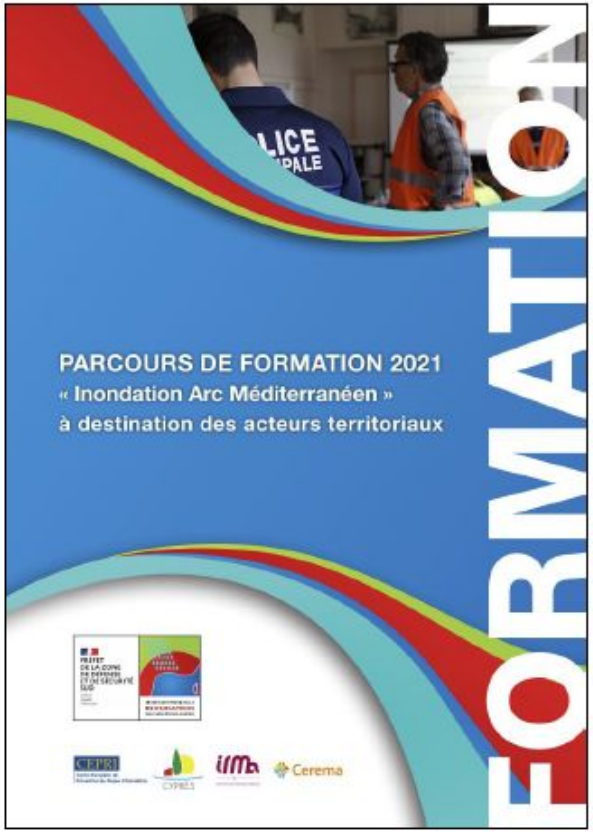

LE PARCOURS DE FORMATION EN QUELQUES MOTS

Dans le cadre de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondation, la Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) propose **un parcours de formation relatif aux risques d'inondation et à leur gestion.** S'il a été **conçu principalement à destination d'élus et de représentants de collectivités**, d'autres entités (services de l'État, gestionnaires d'établissements recevant du public - ERP...) peuvent être intéressés par certains modules et en bénéficier s'ils le souhaitent.

L'objectif de la conception de ce parcours proposé sur 2021 était de mettre en synergie plusieurs organismes experts du domaine afin de concevoir, au-delà de leurs catalogues de formation respectifs, un parcours de formation commun et cohérent déployable sur l'arc méditerranéen.

Établi en partenariat avec l'IRMa, et en collaboration avec le CEPRI, le Cyprès et le Cerema, ce premier parcours de formation repose sur **des modules de formation connus et identifiés, indépendants mais complémentaires qui peuvent être sélectionnés à la carte par les territoires demandeurs en fonction de leurs besoins.**

Cette première version du **parcours de formation pour 2021** propose les **14 modules** suivants :

**SENSIBILISATION**

**Module A :** Session locale (commune, intercommunalité, bassin versant, département) de sensibilisation « les élus face au risque d'inondation »

**CONNAISSANCE PRATIQUE**

**Module B :** Connaissance des phénomènes d'inondation
**Module C :** Gestion du risque d'inondation, typologie des inondations, qui fait quoi et comment ?

**RISQUES, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

**Module D :** De la compétence GEMAPI à la gestion globale du risques d'inondation
**Module E :** Prise en compte des risques dans l'urbanisme (procédure PPR)
**Module F :** Prise en compte des risques dans l'urbanisme (hors procédure PPR)
**Module G :** Réduction de la vulnérabilité

**CULTURE DU RISQUE**

**Module H :** Sensibilisation et information préventive

**PLANIFICATION ET GESTION DES SITUATIONS DE CRISE**

**Module I :** Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS
**Module J :** Piloter une cellule de crise et mise en situation
**Module K :** Anticipation vigilance et alerte (outils, postures et intéractions)
**Module L :** ERP face à l'inondation, que faire ? Les plans d'organisation et de mise en sûreté dans les Établissements (POMSE)
**Module M :** Gestion de crise, assurer le retour à la normale et le retour d'expérience

**GESTION ADMINISTRATIVE**

**Module N :** Comment réaliser, suivre et manager un programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) ?

Si les modules de formation ont été pensés pour des sessions en salle, certains peuvent être organisés sous forme de visio-conférence.

Les coûts associés sont indicatifs pour une session standard. Ils seront définis précisément à chaque demande en fonction des adaptations souhaitées et des déplacements inhérents à la formation.

En fonction des besoins exprimés en local par les territoires souhaitant mettre en œuvre certains modules, les formations peuvent faire l'objet d'adaptation sur demande.

En fonction des retours du terrain sur leurs besoins et leurs attentes, de la mise en œuvre de ce parcours sur quelques mois, et d'une consultation d'autres organismes de formation, ce parcours de formation est susceptible d'évoluer pour être enrichi.

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à nous contacter :
parcoursformation.arcmed@developpement-durable.gouv.fr

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES)

CYPRÈS

Michel SACHER, Directeur

# LE CYPRÈS *CENTRE D'INFORMATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS*

*Qui sommes-nous ?*

## ▶ ASSOCIATION CRÉÉE EN 1991

### NOS MISSIONS

- SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS (RISQUES MAJEURS)
- PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
- CULTURE DU RISQUE / POLITIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES

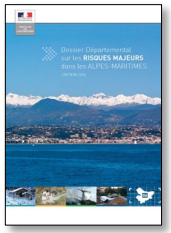


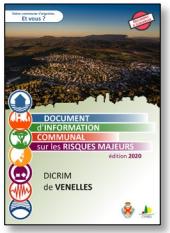

### NOS OUTILS

- DOCUMENTATION & INFOTHÈQUE
- SIG / CARTOTHÈQUE

MOINS DE JARGON
VULGARISATION
PAS DE DÉPENSES INUTILES
MUTUALISATION !

LE CYPRÈS : UN CATALYSEUR !

### LES MEMBRES

- COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES (PRÈS DE 300 EN RÉGION SUD/PACA
- SERVICES DE L'ÉTAT (DREAL, DDT(M), SIDPC, ZONE…)
- EXPLOITANTS INDUSTRIELS (TOUS LES SEVESO DE SUD/PACA (+ AUTRES)
- ASSOCIATIONS & PERSONNES QUALIFIÉES & PERSONNES PHYSIQUES (POUR LA DOC.)

### UN FINANCEMENT RÉPARTI

- 1/3 ÉTAT, 1/3 ÉLUS, 1/3 INDUSTRIELS

### UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

- ADMINISTRATION : 8 ÉTAT, 14 ÉLUS, 8 INDUSTRIELS

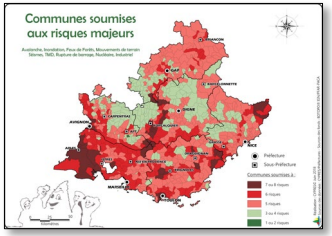


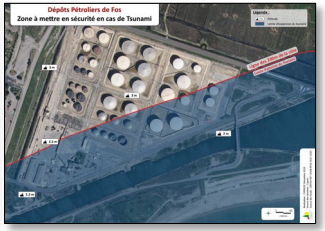

# LE CYPRÈS *CENTRE D'INFORMATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS*

*Qui sommes-nous ?*

## NOS ACTIONS

- PCS / DICRIM / PCA / RETOUR À LA NORMALE
- RETEX / MISSION D'APPUI OPÉRATIONNEL
- ÉTUDES VULNÉRABILITÉ / PORTRAITS DE TERRITOIRE
- FORMATIONS / EXERCICES
- REVUES & DOSSIERS DE PRESSE

## LES ⊕ DU CYPRÈS

NOUS POUVONS VOUS APPORTER:

EXPERTISE
COMMUNICATION
**ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE**
FORMATION
CARTOGRAPHIE
VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET D'ACTUALITÉ

## LE CYPRÈS : 30 ANS AU SERVICE DE LA *PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES*

## L'ÉQUIPE

- 8 PERSONNES À TEMPS PLEIN
- MULTIDISCIPLINAIRE
- *EN FACE À FACE & CHEZ VOUS !*

## NOUS JOINDRE :


WWW.CYPRES.ORG
04 42 13 01 00 – cypres@cypres.org


CYPRÈS

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

AFPCN

Mieux comprendre, mieux prévenir

« Quelles responsabilités des élus, quelle résilience territoriale face aux inondations majeures et aux autres risques naturels ? »

# Merci de votre attention

Préfet de zone de défense et sécurité Sud

Mission interrégionale inondation arc méditerranéen

CYPRÈS

CEPRI

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation